REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOMBERS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	14

SEANCE DU 13 FEVRIER 2025
30 -ème conseil municipal

L'An deux mille vingt-cinq et le treize février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Lombers., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M ROQUES Claude, maire de Lombers

Date de la convocation : 7 février 2025

Présents : M Claude ROQUES, Mme Sylvie BASCOUL, M Bruno CASSAR, MME Christiane ENJALBERT, Mme Nadine LAUBERTON, MME Marcelle LECHEVANTON M Cyril MANGENOT, M Christophe MOREL, M Bertrand PUIDEBOIS, M Vincent MAFFRE, Mme Marie-Astrid VREL, Mme PALOUS Aurélie

Date d'Affichage : 7 février 2025

Absents et excusés :

M Jérôme ALBY donne procuration à M Vincent MAFFRE
Mme Jennifer LEURS donne procuration à M Bertrand PUIDEBOIS
M Grégory BOUET

Secrétaire : Mme ENJALBERT Christiane

Ordre du jour

1) Intervention de la communauté de communes au sujet des PAV (point d'apport volontaire)
2) Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal du 19 novembre 2024
3) Décisions du maire
4) DIA 16-18 route de poulan A1828&A1826
5) Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif principal 1ere classe
6) Avancement de grade : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2eme classe
7) Renouvellement de contrat : Création d'un emploi permanent article **L332-8-2**
8) Avancement de grade : Création d'un poste de rédacteur
9) Demande de subvention au titre de la DETR, DSIL et auprès du Département et de la Région
10) Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux: chemin de la goutinarié, chemin longeant les parcelles B916- B917-B918
11) Questions diverses

Intervention de Mme FINANA de la communauté de commune centre Tarn au sujet des PAV en remplacement des conteneurs d'ordures ménagères actuels.

D'une capacité plus importante 1 PAV =6 conteneurs

La commune sera équipée de 12 PAV (OM+tri)

Ces nouveaux conteneurs seront mis en place courant juin 2025

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 19 NOVEMBRE 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Virement de crédit pour alimenter les opérations

Décision N°5

Opération « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » et « DIVERS COMMUNE »

article	**section**	**Montant**	**opération**
2031	Investissement	-7000€	376 terrain mas
2135	Investissement	+4000€	381panneaux photovoltaïques
21318	Investissement	+3000€	368 divers commune

Décision N°6

Opération « BOULODROME »

article	**section**	**Montant**	**opération**
2031	Investissement	-1000€	376 terrain MAS
2181	Investissement	+1000€	386 Boulodrome

Décision N°7

Opération « JEU ECOLE »

article	**section**	**Montant**	**opération**
21784	Investissement	+1700€	382-jeux ecole
2157	Investissement	-1700€	383-voirie 2024

Décision N°8

prêt

Enfin de financer l'installation des jeux pour enfants, le city stade, la construction du vestiaire sur le terrain du stade et l'achat de la maison au 2 rue de bagenac par voie de préemption pour un montant de 86 000€

- Souscription d un pret relais de 138 000€ au taux fixe de 2.87% sur 3 ans le 12 décembre 2024
- Souscription d un prêt moyen terme de 350 000€ à 3.69% sur 20 ans le 12 décembre 2024

DIA

DIA 16&18 ROUTE DE POULAN

Le Conseil municipal examine le dossier d'achat de biens entre propriétaires :

- les bien sont situés route de Poulan 81120 Lombers cadastré A1818-A1826
- Après discussion, les membres présents décident de ne pas exercer le droit de préemption au profit de la commune.

DEL2025-1 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif 1ere classe permanent à temps non complet afin de répondre à la demande de la poste d'augmenter les horaires d'ouverture au public .

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE ▪ de porter, à compter du 01 mars 2025, de 25.4 à 25.48 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint administratif 1ere classe.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DEL 2025-1		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL2025-2 DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'agent technique à temps non complet 29.40h/semaine
- la **création** d'un emploi de d'agent technique 2eme classe à temps non complet 29.40h/semaine

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 5 MARS 2025

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

DEL 2025-2		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL2025-3DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;
Vu la vacance d emploi N° 081250227000755
Sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1er septembre 2025 d'un emploi au sein de l'école, cantine, ménage, garderie dans le grade d' agent technique à temps non complet, à raison de 15.45 heures hebdomadaires annualisés soit 15.75h centièmes.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-5°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable (maximum 3 ans) compte tenu du besoin .

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEL 2025-3		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL2025-4 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR POUR EXERCER LES FONCTIONS DE SECRETAIRE DE MAIRIE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité .
Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétaire Générale de Mairie relevant du grade de Rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Compte tenu de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie selon la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 il convient de créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie *B* au service du secrétariat de mairie à compter du 14 février 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le tableau des emplois,

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Fonction	Durée hebdomadaire	Ancien Effectif	Nouvel effectif
Administratif	Rédacteur Territorial	B	Rédacteur	Secrétaire de mairie	35H	0	1

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DEL 2025-4		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL2025-5 : SUBVENTION 2025 – réhabilitation vestiaire en salle de réception.

Le Maire informe l'assemblée :
Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet de réhabilitation du vestiaire en salle de réception, le cout prévisionnel est estimé à 261400€ ht.
Ce projet est susceptible de bénéficier de diverses subventions.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 261.400€ ht		
Financeurs	Montant HT	Pourcentage
DETR	91 490€ ht	35%
Conseil départemental	52 280€ ht	20%
Région	52 280€ ht	20%
Total Financeurs publics	196 050€ ht	75%
Autofinancement	65 350€ ht	25%
Total	261 400€ ht	100%

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'approuver la réalisation de ce projet
- D'approuver le plan de financement
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette demande

DEL 2025-5		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL2025-6 SUBVENTION 2025-AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT AUTOUR DE L'AIRE DE JEU .

Le Maire informe l'assemblée :

Suite à l'aménagement sur le terrain du stade de jeux et d'un city stade, la réalisation du cheminement doit être maintenant réaliser pour amener l'accessibilité aux différentes structures.

Ce projet est susceptible de bénéficier de diverses subventions

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 27 160€ ht		
Financeurs	Montant HT	Pourcentage
DETR	9 506€ ht	35%
Conseil départemental	5 432€ ht	20%
Région	5 432€ ht	20%
Total Financeurs publics	20 370€ ht	75%
Autofinancement	6 790€ ht	25%
Total	27 160€ ht	100%

Il est proposé au conseil municipal de :

- D’approuver la réalisation de ce projet
- D’approuver le plan de financement
- D’autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.
- D’autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette demande

DEL 2025-6		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL2025-7 : SUBVENTION 2025-INSTALLATION DE MOBILIER SUR LE TERRAIN DU STADE

Le Maire informe l’assemblée :

Afin de finaliser, suite à l’installation du city stade et des jeux, et de rendre le site du stade agréable et fonctionnel pour les usagers il est prévu d’installer du mobilier urbain tables, bancs, corbeille à déchets etc.

Le montant du devis s’éleve à 6163€ ht

Le plan de financement se présente ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 6163€ ht		
Financeurs	Montant HT	Pourcentage
DETR-DSIL	2 465.20€ ht	40%
Conseil départemental	1 848.90€ ht	30%
Total Financeurs publics	4 314.10€ ht	70%
Autofinancement	1848.90€ ht	30%
Total	6 163€ ht	100%

Il est proposé au conseil municipal de :

- D’approuver la réalisation de ce projet
- D’approuver le plan de financement
- D’autoriser Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.
- D’autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents liés à cette demande

DEL 2025-7		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL 2025-8 DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN SITUE A LA GOUTINARIE

Le chemin rural situé à la goutinarié longeant les parcelles E82-E83-E871&E66-E86 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à la goutinarié, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DEL 2025-8		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

DEL 2025-9 DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN SITUE AVENUE DE ST PIERRE

Le chemin rural situé avenue de st pierre longeant les parcelles B916-B917-B918 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal *à* l'unanimité décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé avenue de st pierre, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DEL 2025-9		Élus présents	12	Élus représentés	2
Pour	14	Contre	0	Abstention	0

Questions diverses

Travaux

Eglise de st pierre

Réfection plafond et fissures Entreprise Fernandez josé-81120 LOMBERS pour un montant de 1760€ttc
Remplacement chenaux par Entreprise LLOP-81120 LOMBERS pour un montant de 2581.81€ttc

Voirie

Traversée de route à Aussendes Entreprise CAUSSE TP-81120LOMBERS pour un montant de 5147.28€ttc.

Réalisation de la dalle pour accueillir le skate Park par l'Entreprise SUD Environnement 82710 BRESSOLS pour un montant de 12472.80€ttc
Création de zones de croisement dans le chemin des grèzes par la communauté de communes

Photovoltaïques
Branchement de l'installation de la salle des fêtes par ENEDIS montant 629.39€ttc

Divers
Marche public : construction vestiaire et rénovation vestiaire actuel ouverture des plis le 10 mars 2025
Wc public : les portes métalliques seront réalisées par EIRL BOURGES-81440 VENES pour un montant de 1368€ttc

Le forum des associations aura lieu le 6 septembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Ainsi fait et délibéré le 13 février 2025